

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 291/03

ÉFAI – ASA 31/048/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITIONS » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL **Deepak Kumar Chaudhary (h), responsable des ventes, 23 ans**
ainsi que six ouvriers (une femme et cinq hommes dont on ignore l'identité)

Londres, le 14 octobre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Deepak Kumar Chaudhary et de six autres personnes (une femme et cinq hommes) qui auraient été arrêtés par des militaires le 1^{er} octobre, à 21 heures. D'après certaines sources, ils sont actuellement détenus au poste militaire de Balaju, bien que l'armée ait nié cette information.

Deepak Kumar Chaudhary réside à Katmandou, mais il est originaire du comité de village de Sisahaniya, Pipari, dans le district de Dang. Il est responsable du bureau des ventes de la fabrique de briques Uma Maheshwar à Balkhu (Katmandou). Il aurait été appréhendé à l'usine par des militaires, en même temps que six ouvriers du district de Rolpa. Govinda Pun, membre de la famille d'un employé de l'usine, a également été interpellé.

Au moment des arrestations, des membres des forces armées ont laissé le numéro de téléphone du poste militaire de Balaju à des employés de la fabrique. Or, le 2 octobre, lorsque des proches de Deepak Kumar Chaudhary ont contacté le poste militaire, on leur a affirmé que les sept personnes mentionnées ci-dessus n'étaient pas détenues à cet endroit. Deux jours plus tard, cependant, Govinda Pun a été libéré et a confirmé qu'il avait été détenu au poste militaire de Balaju (Katmandou) avec Deepak Kumar Chaudhary et les six ouvriers arrêtés.

Le 4 octobre, les proches de Deepak Kumar Chaudhary se sont rendus au poste militaire pour s'enquérir à nouveau du sort de leur parent. À l'entrée, des militaires leur ont indiqué que les sept individus en question étaient tous en vie et qu'une enquête était en cours. Lorsque la famille a demandé à voir les détenus ou un officier responsable, les militaires postés à l'entrée ont pénétré à l'intérieur de l'établissement puis ont déclaré en ressortant qu'ils « *ne se trouvaient pas là* ». Les proches de Deepak Kumar Chaudhary se sont de nouveau présentés au poste militaire de Balaju le 14 octobre pour obtenir des nouvelles, mais, encore une fois, on leur a affirmé que les sept personnes concernées n'étaient pas détenues en ce lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le PCN maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, entrée en vigueur en 2002. Ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin, ni à entrer en contact avec leurs proches. Selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont également été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Au nombre des principales revendications du PCN maoïste figurait l'organisation d'une table ronde, la formation d'un gouvernement intérimaire et l'élection d'une assemblée constituante, chargée de rédiger un projet de Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre les deux parties dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que celles-ci s'étaient rendues coupables de nouvelles atteintes aux droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité de Deepak Kumar Chaudhary et de six autres personnes (dont on ignore l'identité) qui auraient été appréhendés par des militaires le 1^{er} octobre, à Katmandou ;

– exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent, et à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– engagez les autorités à veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief*, / Mon Général,
(si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Brigadier General B. A. K. Sharma
Head, Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Brigadier General, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451

Formule d'appel : *Dear Brigadier General*, / Monsieur le Général de brigade,

Premier ministre :

Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures trente à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*